



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/PRC/2905 (I)  
(NEPAD Ref. 07/31 F)**

**Volume IV de IV**

**PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Projet d'appui à la production agricole  
et sylvicole en milieu périurbain**

*Février 2007*



**République du Congo: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Projet d'appui au développement des communautés de pêche maritime et continentale artisanale**

**Volume III: Projet d'appui à la microfinance et aux micro-entreprises en milieu rural**

**Volume IV: Projet d'appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

<b>Pays:</b>	Congo
<b>Secteur d'activité:</b>	Agriculture (y inclus élevage et sylviculture) en milieu périurbain
<b>Titre du projet proposé:</b>	Projet d'appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain
<b>Zone du projet:</b>	Principales villes du pays et leur périphérie (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Oyo, etc.)
<b>Durée du projet:</b>	6 ans
<b>Coût estimé du projet:</b>	Total ..... 17,5 millions de dollars EU dont coût en devises..... 2,5 millions de dollars EU

### Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA<sup>1</sup></i>	<i>Milliers de \$EU</i>	<i>Pourcentage du total</i>
<i>gouvernement</i>	332	632	4
<i>Institution(s) de financement</i>	7 988	15 221	87
<i>Bénéficiaires</i>	863	1 644	9
<b>Total</b>	<b>9 182</b>	<b>17 498</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Unité monétaire = franc CFA (FCFA)  
 1 dollar EU = 525 FCFA  
 1 000 FCFA = 1,91 \$EU  
 1 euro = 1,25 \$EU (1 euro = 656 FCFA)



# CONGO

## Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

### « *Projet d'appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain* »

---

#### Table des matières

Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>1</b>
<b>A. Origine du projet .....</b>	<b>1</b>
<b>B. Contexte sectoriel.....</b>	<b>1</b>
(i) <i>Cadre général.....</i>	<i>1</i>
(ii) <i>Contexte économique et pauvreté .....</i>	<i>2</i>
(iii) <i>Situation de la production agropastorale et sylvicole en zone périurbaine.....</i>	<i>3</i>
<b>II. ZONE DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
<b>III. JUSTIFICATION .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
<b><u>Composante 1: Renforcement des capacités des acteurs locaux.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>Composante 2: Appui à la production et aux initiatives locales .....</u></b>	<b><u>9</u></b>
(i) <i>Appui aux initiatives locales et microprojets .....</i>	<i>9</i>
(ii) <i>Actions transversales et d'accompagnement .....</i>	<i>11</i>
<b><u>Composante 3: Coordination et gestion du projet .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
(i) <i>Unité de coordination et gestion du projet.....</i>	<i>11</i>
(ii) <i>Appui à la coordination et à la mise en œuvre .....</i>	<i>12</i>
<b>VI. COÛTS INDICATIFS .....</b>	<b>13</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES .....</b>	<b>13</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS .....</b>	<b>14</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>14</b>
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE .....</b>	<b>17</b>
<b>XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES .....</b>	<b>17</b>
<b>XII. RISQUES POTENTIELS .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 1: Coûts détaillés par composante</b>	
<b>Tableau 2: Coûts résumés par composante</b>	
<b>Tableau 3: Plan de financement par composante</b>	
<b>Tableau 4: Estimation de la part en devises dans les coûts totaux</b>	



### Abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
APEMF	Association professionnelle des établissements de microfinance
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l’Afrique
BDEAC	Banque de développement des états de l’Afrique centrale
BEAC	Banque des états de l’Afrique centrale
BM	Banque mondiale
CFA	Communauté financière africaine
DSRP-i	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
EMF	Établissement de microfinance
EU	Etats-Unis d’Amérique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FLI	Fonds local d’intervention (cofinancement des initiatives locales)
MAEP	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
MATPIEN	Ministère de l’aménagement du territoire, de la planification, de l’intégration économique et du NEPAD
MEFB	Ministère de l’économie, des finances et du budget
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PARSE	Projet d’appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés (BAD)
PDARP	Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (BM)
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable
PPTE	Initiative pour les pays pauvres très endettés
PRODER	Projet de relance du développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest (FIDA)
PRODER-SUD	Projet de relance du développement rural dans la Bouenza, la Lékoumou et le Niari
PTBA	Programme de travail et budget annuel (FIDA et OPEP)
PURAC	Projet d’urgence de relance et d’appui aux communautés (BM)
SDA	Stratégies de développement agricole 2004–2013
UCP	Unité de coordination et de gestion du projet



## **I. CONTEXTE DU PROJET**

### **A. Origine du projet**

I.1. Le Projet d’appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain s’inscrit dans le cadre de la préparation du portefeuille de projets bancables, tel que proposé et discuté lors de l’atelier de validation du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT) organisé à Brazzaville en juin 2005.

I.2. Ce projet viendrait compléter l’action des projets de développement rural en cours, qui se concentrent sur les zones rurales déshéritées, et également celle des projets intervenant en milieu urbain, qui s’intéressent surtout à la réhabilitation des infrastructures et services sociaux, et, dans une moindre mesure, au développement des microentreprises et des établissements de microfinance. Il s’agirait d’un projet participatif visant à renforcer les capacités des quartiers et des organisations de base en milieu urbain et périurbains à développer des activités génératrices de revenus dans les domaines de la production, de la transformation, de la conservation, du stockage et de la valorisation de la production agricole urbaine et périurbaine (au sens large, y inclus l’élevage à cycle court, la production halieutique et la sylviculture).

I.3. Le projet est en adéquation et/ou en corrélation avec le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP–i) et singulièrement avec les stratégies de développement agricole 2004–2013 (SDA) élaborées par le gouvernement, lesquelles mettent en évidence le rôle clé de l’agriculture dans le développement socio–économique national en termes: (i) de défis à relever et d’enjeux en matière de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et d’amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement dans les zones rurales; (ii) de contribution du secteur agropastoral et halieutique à l’économie nationale; et (iii) d’amélioration des performances des secteurs agropastoral et halieutique. Dans tous ces aspects, l’agriculture urbaine et périurbaine a un rôle non négligeable à jouer.

### **B. Contexte sectoriel**

#### **(i) Cadre général**

I.4. Situé à cheval sur l’équateur, le Congo est un pays de l’Afrique centrale ouvert sur une façade maritime de 170 km sur l’océan Atlantique. Il couvre 342 000 km<sup>2</sup> et sa population était estimée à environ 3,8 millions d’habitants en 2003, soit une densité moyenne de 11 habitants/km<sup>2</sup>. Le Congo est l’un des pays les plus urbanisés d’Afrique: une grande partie de la population est concentrée à Brazzaville, la capitale politique et administrative, et à Pointe Noire, la capitale économique; la population rurale ne représenterait plus qu’environ un cinquième de la population totale.

I.5. Le climat est de type équatorial dans la partie nord, subéquatorial au centre et tropical humide dans le sud. La pluviométrie est assez abondante et varie de 1 200 à 1 800 mm par an avec des pics de 2 000 mm localement dans l’extrême nord du pays. Le relief est constitué de zones de collines, de plateaux et de montagnes de moyenne altitude. Le réseau hydrographique est organisé autour des bassins fluviaux du Congo et du Kouilou–Niari. La végétation est constituée de savane et de forêt dense équatoriale, laquelle occupe les trois cinquièmes de la superficie du territoire national.

I.6. Compte tenu du poids du secteur pétrolier dans l’économie du pays, le secteur agricole ne contribue que pour 8,7% au PIB (7,5% pour le sous–secteur agriculture et pêche; et 1,2% pour le sous–secteur forêt), mais il reste essentiel pour le développement économique du pays, en tant que

moteur potentiel de croissance et pour assurer la sécurité alimentaire et des revenus à une part importante de la population. Ce secteur repose essentiellement sur l'agriculture familiale (145 000 exploitations avec 230 000 actifs dont 70% de femmes, cultivant 1,4 ha en moyenne), qui représente environ 80% de la superficie cultivée et assure plus de 90% de la production nationale. Il ne réussit à satisfaire la demande nationale en produits agricoles, animaux et halieutiques: les importations alimentaires (estimées à 100 à 120 milliards FCFA par an, soit environ 43% des recettes budgétaires de l'Etat) ont augmenté de 80% en volume depuis le début des années 80 et les exportations agricoles sont aujourd'hui quasi nulles, alors qu'elles représentaient 33% des exportations nationales à la fin des années 70. Compte tenu des difficultés de transport (enclavement des nombreuses zones rurales), une agriculture (y inclus l'élevage) en milieu urbain et surtout périurbain se développe depuis quelques années. Compte tenu de la concentration de la population dans les villes, elle est amenée à jouer un rôle de plus en plus important dans les années à venir pour faire face aux besoins alimentaires d'une population urbaine qui ne cesse de s'accroître.

### (ii) *Contexte économique et pauvreté*

I.7. A partir de 1965 et jusqu'à la première moitié des années 1980, le Congo a mis en œuvre une politique d'inspiration socialiste, financée par la manne pétrolière et fondée sur le monopartisme et un contrôle par l'Etat de tous les secteurs productifs, à travers de nombreuses entreprises et offices publics, y compris dans le secteur agricole. A partir de 1984, la chute des prix du pétrole a conduit le pays à ne plus être en mesure d'assurer le service de sa dette extérieure. Dans la période 1985–1994, il a connu un ajustement structurel conduisant à l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, la liquidation de certaines entreprises publiques (notamment l'office de commercialisation du café et du cacao et l'office de commercialisation des cultures vivrières), la privatisation de certaines d'entre elles, etc. Malgré différents programmes conclus avec les institutions de Bretton Woods, la situation économique n'a cessé de se dégrader et, au milieu des années 90, la dette extérieure étant insoutenable (6,5 milliards de \$EU), les difficultés économiques et politiques ont atteint leur paroxysme. Ces problèmes structurels ont été aggravés par les troubles et les guerres civiles survenues après les élections de 1992, en 1993–1994, en juin 1997 et en décembre 1998. Au sortir des guerres en 1999, l'économie était dévastée, l'essentiel du système de production et de commercialisation et des infrastructures de base avaient été détruits, en particulier dans le sud du pays, où se concentre l'essentiel de la population. La situation politique est aujourd'hui stabilisée, sauf dans le département du Pool où subsistent encore quelques proches d'insécurité.

I.8. Le redressement de l'économie nationale et la réhabilitation des infrastructures ont été engagés, en décembre 1999, à la cessation des hostilités. Le retour à la paix civile, à la sécurité et à des cours mondiaux favorables pour les deux principaux produits d'exportation du pays (pétrole et bois), ont engendré un retour de la croissance économique (essentiellement liée au secteur pétrolier qui représente 50% du PIB, 66% des recettes publiques et 90% de la valeur des exportations), qui a permis au pays de régler une partie des arriérés intérieurs et de faire face régulièrement au paiement de sa dette extérieure, mais qui reste encore insuffisant pour faire face aux immenses défis de lutte contre la pauvreté. Les résultats macroéconomiques encourageants depuis 2002 et l'adoption en novembre 2004 du Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire (DSRP-i) ont permis au pays: (i) d'aboutir en décembre 2004 à une annulation d'une partie de sa dette extérieure vis-à-vis du Club de Paris, et à un rééchelonnement d'une autre partie; (ii) à la signature d'un accord avec le FMI; (iii) à la perspective d'accéder à l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE); et (iv) à la résolution de la question des arriérés et la reprise de la coopération avec plusieurs bailleurs multilatéraux (Banque africaine de développement, BAD; Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, BADEA). Le contexte est donc favorable pour la reprise d'un aide bilatérale et multilatérale substantielle en faveur du Congo.

I.9. En 1996, il était estimé que 70% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Le PIB par habitant, qui a chuté de 1 100 \$EU en 1990 à 650 \$EU en 2003, traduit la dégradation des revenus au cours des dix dernières années. En outre, la pauvreté est bien plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les systèmes éducatif et sanitaire connaissent une crise profonde qui se sont traduits par une baisse des taux de scolarisation et de réussite aux examens, une baisse tant en quantité qu'en qualité des offres de soins, une baisse de l'espérance de vie, une dégradation généralisée des infrastructures et des équipements et un mauvais fonctionnement des services. Le paludisme représente la première cause de mortalité, suivi par les infections respiratoires aiguës, les infections sexuellement transmissibles, les parasitoses intestinales et les diarrhées. La couverture vaccinale est passée de 90% dans les années 90 à moins de 50% en 2000. Il est estimé que la malnutrition chronique atteint 15% des enfants en milieu urbain et 30% en milieu rural. La séroprévalence au VIH/SIDA était estimée à 7,2% en fin 2002. Les déplacements massifs des populations durant la guerre civile, la pauvreté et l'accueil de réfugiés des pays voisins ont favorisé la propagation de la maladie.

### (iii) *Situation de la production agropastorale et sylvicole en zone périurbaine*

I.10. Dans la zone du projet comme sur l'ensemble du territoire national, les petits producteurs sont importants. Ces petits producteurs sont confrontés à de nombreuses contraintes en matière d'accès aux marchés, de stockage et de commercialisation, d'approvisionnement en intrants et en petits équipements agricoles, d'accès aux services financiers et aux technologies appropriées, et de transformation des produits. Cependant, étant donné la forte demande nationale en produits alimentaires, il existe des petits producteurs qui font preuve, dans certains cas, d'un bon savoir faire dans le domaine de la production et de la première transformation qui pourrait être facilement soutenu. C'est ainsi que de petites exploitations périurbaines se sont installées autour des villes (Brazzaville, Pointe-noire, Dolisie et Oyo) pour la production maraîchère, avicole, porcine et des petits ruminants. Ces agriculteurs ont largement contribué à l'augmentation de la production de légumes et de manioc. Les fermes d'Etat, qui occupaient, 100 000 ha (dont 70 000 ha pour l'élevage bovin) sont en voie de liquidation et de privatisation; celles implantées dans le sud du pays (élevage en particulier) sont presque entièrement détruites et seules subsistent les palmeraies du nord du pays, qui sont toutefois dans un état d'abandon total et n'arrivent pas à trouver d'acquéreur depuis de nombreuses années.

I.11. Selon une étude réalisée dans les ménages urbains et périurbains congolais en 2003 et 2004, les principales espèces végétales et animales présentes dans les ménages sont globalement et par ordre d'importance décroissante: les poules 67%, les canards 11%, les porcs 9%, les lapins 7%, les cobayes 3%, les pigeons 2%, les cailles 1% et les ovins 0,6%— La volaille représente la majorité des espèces animales élevées dans ces ménages. Les espèces végétales cultivées sont dominées par les cultures maraîchères qui représentent 52% devant ainsi les cultures vivrières 47%, les cultures horticoles 0,4%, les cultures fruitières 0,4% et les cultures industrielles 0,4%. Ces ménages cultivent en tout 56 espèces dont les plus courants sont: l'amarante 9%, les endives 8%, l'oseille de guinée 8%, le manioc feuille 6%, le gombo 6%, la tomate 6%, l'arachide 5%, le maïs 5%, la morelle noire 5% et l'aubergine 5%.

I.12. La satisfaction des besoins en énergie domestique des ménages est un problème majeur dans les grandes villes congolaises. Elle constitue une des principales causes de la déforestation dans et autour de ces agglomérations. La quasi-totalité des ménages congolais utilise encore le bois-énergie comme principal combustible pour la cuisson des aliments et le chauffage. L'état des lieux de la filière bois-énergie a été largement mis en évidence en 1992-94, par l'étude sur la filière bois-énergie dans les quatre principales villes du Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi). Cette étude, réalisée dans le cadre du Plan d'action forestier national (PAFN) et du Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) a été publiée en janvier 1994 et s'était employée à étudier entre autres sujets,

l'état des espaces forestiers autour des grandes villes et préciser le mode de collecte du bois et les techniques de carbonisation utilisées. De même, les enquêtes de consommation en bois énergie réalisées dans ces grandes villes en 2004 révèlent que les ménages consomment en moyenne 4,8 kg de bois de chauffe soit 1 fagot de 4 à 5 kg par jour pour au moins trois cuissons. Soit l'équivalent de 0,8 kg de bois de chauffe par personne et par jour d'une part, et 1 kg de charbon de bois d'autre part.

## II. ZONE DU PROJET

II.1. Le projet interviendrait sur les zones urbaines et périurbaines des principales villes du pays, en particulier Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Loudima Nkayi, Mossendjo, Oyo et Ouesso. Suivant les cas, la zone périurbaine est située de 5 à 10 km des limites administratives des villes. En première analyse, les villes suivantes devraient être priorisées en ce qui concerne l'appui à la production agricole et sylvicole et au développement des élevages à cycle court: Dolisie, Pointe-Noire, Brazzaville, Oyo et Owando, situées respectivement dans quatre départements du pays (le Niari, le Kouilou, Brazzaville et la Cuvette).

II.2. Les systèmes de production sont du type agropastoral. Le maraîchage domine partout et se pratique dans les bas fonds des vallées. Par contre, une agriculture itinérante est pratiquée aux alentours de ces villes où des champs d'arachide, de maïs, d'oseille de guinée et de manioc sont observés. Les rendements sont très faibles à cause du non respect de la durée de la jachère. Aussi, il faut signaler la présence de l'érosion dans ces zones à cause de l'intensification agricole. Le système de production de l'élevage utilisé est semi intensif et intensif pour les petits ruminants et intensif pour les porcins et la volaille.

II.3. En ce qui concerne la production sylvicole, le reboisement visible qui s'effectue autour des grandes villes ne concerne que la fourniture des poteaux électriques à la société nationale d'électricité (SNE). La pratique de l'agriculture itinérante a provoqué la déforestation des îlots forestiers de ces zones en même temps qu'elle a permis d'assurer l'approvisionnement des ménages en bois de chauffe et charbon. L'essentiel de la production du bois énergie provient des maigres recrûs forestiers qui n'ont plus de chance de se reconstituer à l'identique de la forêt initiale. Dans toutes ces zones, les producteurs sont préoccupés par le double enjeux économique (recherche de revenus) et social (satisfaction d'une demande en bois de chauffe et en charbon de plus en plus pressante). La majorité des producteurs de bois énergie exercent depuis plus de 10 ans et se livrent à cette activité à temps plein car elle offre des revenus légèrement supérieurs aux autres activités agricoles. Le chômage est l'une des principales raisons évoquées par les producteurs dans le choix de cette profession. La République du Congo, pays à la fois producteur du bois et du pétrole disposerait des ressources nécessaires pour la satisfaction à moyen terme des besoins énergétiques de sa population fortement concentrée dans les villes. Mais, la pauvreté les pousse à faire recours d'une façon intense au bois de chauffe des forêts périurbaines de ces zones, d'où la dégradation de celles-ci. La pauvreté généralisée des populations périurbaines et le manque d'appui technologique et financier ne leur permet pas de pratiquer des méthodes de cultures conservatrices de l'environnement, même si certaines ressources existent dans la zone et pourraient être rationnellement utilisées comme la fumure organique et les résidus agricoles.

### III. JUSTIFICATION

III.1. Après les guerres à répétition que le Congo a connues jusqu’en 1999, l’économie était dévastée, l’essentiel du système de production et des infrastructures de base avaient été détruits, en particulier dans le sud du pays où se concentre la majorité de la population. La production agricole n’a cessé de baisser d’année en année depuis la faillite des entreprises d’Etat et des suites des conflits armés. Dans l’ensemble, elle ne couvre pas les besoins nationaux et le pays recourt à des importations alimentaires massives, en constante augmentation, qui occasionnent d’importantes sorties des devises, environ 120 milliards de FCFA par an. Les importations des produits concernent surtout le riz, l’arachide, la viande bovine, la volaille, le poisson, la pomme de terre, le poulet et l’oignon qui servent à satisfaire la demande alimentaire urbaine. L’économie du Congo, pays à vocation agricole par excellence, reste de fait encore dominée par le secteur pétrolier et, en conséquence, est fortement dépendante des aléas du marché et de la conjoncture internationale. La population est très fortement urbanisée, ce qui constitue un atout pour développer la production agricole (au sens large y inclus l’élevage, la pisciculture et la sylviculture) en milieu périurbain.

III.2. Les producteurs agricoles en milieu urbain et périurbain sont confrontés à de nombreuses contraintes en matière d’approvisionnement en intrants et en petits équipements agricoles, d’accès aux services financiers et technologies appropriées. Cependant, vu la forte demande nationale en produits alimentaires, ces producteurs font preuve d’un bon savoir faire et de dynamisme certain autour des principales villes (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Oyo et Owando) pour la production maraîchère, avicole, porcine et petits ruminants. Au vu des difficultés de transport pour relier les zones rurales et approvisionner les villes, en raison de la dégradation avancée des routes rurales et de la difficulté à les maintenir en bon état sous un climat marqué par de très fortes pluviométries, le développement de la production agricole en milieu périurbain représente une option importante et justifiée pour le pays.

III.3. En outre, l’amélioration de la productivité s’impose pour permettre au Congo de réduire progressivement ses importations massives de denrées alimentaires. Ceci est d’autant plus nécessaire que, dans le contexte du grand rythme d’urbanisation que connaît le pays, il devra produire plus avec un nombre réduit d’actifs agricoles (la population urbaine représentera 72% de la population totale à l’horizon 2015). Au niveau sylvicole, la pauvreté pousse la population à faire recours d’une façon intense au bois de chauffe des forêts périurbaines de ces zones, d’où la dégradation de celles-ci. L’appui à la mise en place de plantations communautaires et privées en vue de la production de bois de chauffe constituerait une activité rentable et contribuerait à limiter la dégradation des ressources forestières autour des grandes villes.

III.4. Le souci de réduire les importations alimentaires et de rompre avec le modèle de consommation extraverti, principalement en milieu urbain et périurbain, suppose un développement de la production nationale, dans laquelle, les productions animales à cycle court (notamment porc, volailles et petits ruminants), la pisciculture, le maraîchage, la sylviculture, et les activités de transformation, de conservation et stockage de la production doivent jouer un rôle de premier choix. Cela suppose de jouer sur les principales contraintes que rencontrent les producteurs périurbains: amélioration de l’accès aux intrants (notamment engrais, produits phytosanitaires et aliment du bétail), utilisation de nouvelles sources d’aliments tels que les sous produits agricoles et agro-industriels disponibles au niveau local, accès facilité aux établissements financiers, financement de projets rentables et porteurs, formation pratique des producteurs autour de l’appui au financement de microprojets prioritaires, développement des filières, structuration des organisations de producteurs, etc.

#### IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. **Objectifs globaux.** Les objectifs globaux du projet seraient les suivants:

- contribuer à la lutte contre la pauvreté, à travers une amélioration des revenus, des capacités et des conditions de vie des populations ciblées;
- contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations urbaines;
- contribuer à la réduction des importations alimentaires du pays par une production et un approvisionnement accrus des villes en produits maraîchers, horticoles et animaux locaux;
- favoriser le développement de l'esprit d'entreprise en milieu périurbain.

IV.2. **Objectifs spécifiques.** Les objectifs spécifiques du projet peuvent être libellés comme suit:

- renforcer les capacités d'autopromotion des acteurs locaux, en particulier de organisations à la base, à gérer leur propre développement et à mettre en place et faire fructifier leurs activités économiques et microprojets (et de manière indirecte les capacités des prestataires de services et agents des services techniques les accompagnant);
- appuyer l'identification participative par les organisations de base puis le financement et la mise en œuvre d'actions prioritaires de renforcement des capacités et de microprojets productifs et économiques permettant de créer des emplois, et d'augmenter, d'intensifier, de sécuriser et de diversifier la production et les revenus des groupes cibles;
- favoriser la diffusion d'innovations sociales et techniques, la mise au point de technologies adaptées, la structuration des filières et un meilleur accès aux intrants et facteurs de production nécessaires pour le développement des microprojets (micro-entreprises et AGR) retenus.

IV.3. La *première composante* vise à renforcer les capacités des groupes et organisations de base (OB) à planifier, prioriser, organiser, mettre en œuvre leur propre développement économique et social, à travers la mise en œuvre de microprojets (voir composante 2) mais également la mise en place d'innovations sociales et de dynamiques de filières. Il s'agira d'appuyer les organisations de base dans les quartiers des villes concernées à effectuer des diagnostics et planifications participatifs (DPP) de leur situation et potentialités, de dégager les opportunités de marchés, d'autoévaluer le niveau de vulnérabilité des différentes catégories sociales présentes pour s'assurer qu'elles bénéficieront des appuis du projet, et d'identifier et prioriser des idées de microprojets productifs (au sens large), activités génératrices de revenus (AGR) et actions de renforcement des capacités à la base susceptibles d'être soutenus par le projet. Toutes ces actions à mener au profit des quartiers/communautés (formation, projets d'investissement productifs, AGR, amélioration des infrastructures, organisation, etc.) déboucheront donc de la planification participative réalisée par les OB. La composante appuiera la structuration des quartiers, le renforcement des OB (organisations communautaires, groupements de femmes, d'éleveurs, de marchandes, de jeunes, etc.) pour mieux gérer leurs activités économiques, voire des actions d'alphabétisation fonctionnelle, etc. La participation des quartiers/OB à la prise des décisions qui touchent leurs moyens d'existence (dont les ressources forestières et pastorales) devrait garantir un accès plus durable à ces ressources.

IV.4. La *deuxième composante* vise à financer les investissements, tels que priorisées par les communautés/OB, afin de réduire la vulnérabilité des communautés et appuyer leur développement

économique. il s'agirait de cofinancer avec leurs promoteurs (subventions à coûts partagés) de microprojets productifs (au sens large) prioritaires et d'activités génératrices de revenus (AGR) prioritaires, à travers Fonds local d'intervention (FLI) géré de manière souple et en impliquant les représentants des communautés/OB. Pour les projets à rentabilité rapide, le projet appuiera la mise en relation des promoteurs avec les établissements de microfinance (EMF) dans leur localité, y compris avec la mise en place de fonds de risques.

IV.5. Il s'agit pour la *troisième composante* d'assurer la coordination de la mise en œuvre des composantes et le suivi interne de la mise en œuvre et l'évaluation d'impact du projet. L'approche retenue pour la coordination et la gestion du projet devrait être souple, et l'instance de coordination et de gestion, compétente et autonome.

IV.6. **Stratégie générale de mise en œuvre.** Elle se fondera sur une démarche participative et décentralisée, associant toutes les parties prenantes à la définition, puis à la mise en œuvre des actions. Il n'est donc pas possible de connaître de manière exhaustive ni de quantifier, à ce stade de préparation du projet, toutes les activités/microprojets à mettre en œuvre, leur ampleur et leur localisation. Le projet mettra l'accent sur le renforcement des capacités et le partage des expériences. Il aidera à promouvoir un environnement institutionnel et politique durable ainsi qu'à renforcer les capacités professionnelles pour s'assurer que les acteurs locaux prennent en charge leur développement. Il créera des synergies avec les autres projets en cours, les initiatives de décentralisation et les réformes institutionnelles s'y rapportant. Plus précisément, la stratégie de mise en œuvre se fondera essentiellement sur:

- la participation et la responsabilisation de tous les acteurs, essentiellement les organisations de base et micro-entreprises à l'élaboration, au financement, à la gestion et au suivi des activités/microprojets appuyés dans le cadre du projet afin d'assurer la pérennité des interventions. Ce qui suppose un effort important de sensibilisation, d'animation, de formation et de conseil auprès des micro-entreprises et des OB;
- l'intégration des activités/microprojets prévues dans les plans communaux de développement et plus généralement dans des schémas d'aménagement territoriaux applicable aux villes et zones périurbaines limitrophes, afin de s'inscrire dans une dynamique d'utilisation plus rationnelle et durable des espaces soumis à la concurrence des différents secteurs (production, habitat, etc.);
- le recours à des prestataires de services contractuels issus de secteurs privés et associatifs pour exécuter les différentes activités du projet;
- une approche flexible de programmation et de mise en œuvre, permettant des révisions des programmes de travail et budgets annuels et en assurant un dialogue permanent entre le projet, les bénéficiaires et les différents partenaires chargés d'exécuter les activités: un Fonds local d'intervention (FLI) sera mis en place pour répondre à la demande des différents acteurs et cofinancer (avec un partage des coûts) leurs microprojets prioritaires;
- une intégration systématique des questions d'équité entre genres dans l'exécution des composantes et activités du projet pour réduire les inégalités entre hommes et femmes;
- la recherche d'une synergie et de partenariats avec les autres projets/ONG intervenant en milieu périurbain et dans les domaines du développement des micro-entreprises, en particulier: PRODER et PRODER-SUD (Projet de relance du développement rural dans la Bouenza, le Lékoumou et le Niari) cofinancés par le FIDA, PURAC (Projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés), Projet d'appui à la réinsertion économique des

groupes défavorisés (PARSE) appuyé par la BAD, Projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés (PURAC) et Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (PDARP, à l'étude) appuyés par la Banque mondiale, Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) appuyé par le gouvernement et la FAO, Programmes microréalisations (PMR) en milieu urbain et rural financés par l'Union européenne, etc. Il sera donc nécessaire de coordonner étroitement et d'harmoniser les approches et les différents activités afin d'éviter les doubles emplois;

- un important élément de communication pour appuyer toutes les activités, de manière à garantir que les acteurs, particulièrement les groupes les plus pauvres, aient accès aux outils et financements qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de vie.

## V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations périurbaines des agglomérations des villes de Brazzaville, Pointe-noire, Dolisie, Oyo et Ouessou. Un tel appui aidera à atténuer la crise sociale en cours dans ces secteurs cibles. Le projet aurait une durée de six années environ et comprendrait trois composantes:

Composante 1: Renforcement des capacités des acteurs locaux;

Composante 2: Appui à la production et aux initiatives locales;

Composante 3: Coordination et gestion du projet.

### **Composante 1: Renforcement des capacités des acteurs locaux** (2,5 millions de \$EU; 17% des coûts de base)

V.2. Les sites prioritaires seront identifiés ensemble avec les acteurs concernés: agriculteurs, sylviculteurs et éleveurs et leurs organisations de base (OB). Le projet n'interviendra que dans les sites où les producteurs en auront fait la demande à travers leurs organisations. Pour ce faire, une vaste campagne de sensibilisation sera organisée au démarrage du projet afin d'informer les populations à tous les niveaux sur les objectifs du projet, l'approche et les méthodes de travail envisagées, les missions respectives du projet et des producteurs. Les campagnes de sensibilisation toucheront les communautés concernées, les autorités locales, les services déconcentrés des administrations concernées et les prestataires de services potentiels pour expliquer l'approche du projet, ses modalités d'intervention et le type d'appui qu'il peut apporter aux quartiers/OB, afin de susciter leur adhésion et de démarrer une véritable relation de partenariat. Il s'agira aussi d'apprécier la volonté et les motivations des producteurs. Ce travail de sensibilisation sera assuré en partie par les agents du MAEP qui recevront une formation spécialisée, et en partie par des opérateurs prestataires de services spécialisés chargés de l'animation. Cela impliquera le développement d'outils de communications appropriés (spots radios, affiches, pamphlets, etc.) avec les recours à des consultants spécialisés

V.3. Dans les quartiers des villes et les zones périurbaines intéressés, le projet appuiera ensuite la conduite de diagnostics et planification participatifs (DPP) afin d'analyser de manière participative et décentralisée la situation spécifique dans la zone, de déterminer les contraintes et les opportunités, de dégager des priorités d'actions et des idées de microprojets prioritaires. Ces exercices de planification s'intégreront dans les plans locaux de développement ou les plans communaux de développement; s'ils existent déjà, il sera procédé à leur révision avec l'appui du projet afin de redéfinir les priorités et les actions à mener. Les DPP recenseront les acteurs en présence et leurs forces et faiblesses, les contraintes et potentialités, les problèmes prioritaires des différents groupes d'acteurs et leur degré de

vulnérabilité, et hiérarchiseront les actions prioritaires/microprojets productifs à mener/appuyer. Ils aborderont les problèmes de production (agricole, animale, bois), de commercialisation, d’enclavement, d’environnement, de formation et d’information, etc. Une analyse des parties prenantes sera conduite durant les DPP afin de déterminer la pluralité des acteurs susceptibles d’avoir un intérêt –positif ou négatif– et par conséquent définir les modalités de participation aux différents organes de consultation et de suivi–évaluation participatif à mettre en place. Ce processus de DPP sera appuyé par des animateurs et évaluateurs recrutés à travers des prestataires de services contractuels spécialisés.

V.4. Des cadres de concertation spécifiques (comités de développement) seront créés et/ou renforcés pour accompagner le processus de DPP puis la mise œuvre des microprojets; les unions et fédérations d’OB existantes pourraient jouer ce rôle. La composition et organisation de ces instances devra tenir des réalités sociologiques et intégrer toutes la catégories sociales et socio–professionnelles, notamment les plus défavorisés (femmes chefs de ménage jeunes, mères célibataires, jeunes, etc.), en particulier à travers une représentation systématique des groupements formels et informels existant au niveau des quartiers. Leur composition devrait s’inspirer des succès et difficultés rencontrées par d’autres projets participatifs (PRODER, PRODER–SUD, PURAC, PMRU).

V.5. Les actions de renforcement des capacités des OB se feront à la demande de ces dernières suite à leur priorisation lors des DPP puis l’exécution du projet à travers des ateliers de suivi et;évaluation participatifs dans les quartiers. Elles comprendraient les éléments suivants: (i) des audits techniques, financiers et organisationnels des micro–entreprises existantes; (ii) des formations spécifiques dans les domaines de la structuration des OB (sur le rôle des membres, élaboration des textes fondamentaux, la tenue des réunions, la gestion des conflits, l’organisation et la gestion de l’exploitation), la tenue d’une comptabilité simplifiée, la gestion financière; (iii) des appuis ponctuels en équipement et matériels de bureau, en particulier pour les unions et fédérations d’OB et de micro–entreprises; (iv) des visites d’échanges d’expérience et de rencontres entre producteurs seront organisées; (v) le développement de systèmes de base de données sur les OB; (vi) le développement des modules de formations. Les thèmes de formation seront identifiés par les bénéficiaires eux–mêmes par rapport à leurs besoins.

## **Composante 2: Appui à la production et aux initiatives locales** (10,1 millions de \$EU; 67% des coûts de base)

### *(i) Appui aux initiatives locales et microprojets*

V.6. Comme indiqué ci–dessus, le projet appuiera la mise en œuvre de microprojets/AGR identifiés et portés par les quartiers/OB qui contribuent à l’intensification, la diversification, la sécurisation de la production agricole (au sens large y inclus l’élevage et la production sylvicole et halieutique) et à l’augmentation des revenus, notamment des groupes les plus vulnérables. Les projets éligibles pourront être de nature très variée, par exemple (sans être exhaustif): projets de petit élevage ovin, caprin, porcin, avicole, d’agouti, etc. (repeuplement, amélioration de l’habitat, des soins vétérinaires, etc.), production maraîchère (dont utilisation des serres et micro–jardins), production et de diffusion de semences et plants améliorés, parcelles individuelles ou forêts communautaires en milieu périurbain pour l’approvisionnement des zones du projet en bois énergie, étangs piscicoles, ateliers d’artisanat, activités de transformation/conservation/stockage des produits agricoles, animaux et halieutiques, activités de services menées par les femmes et les autres groupes vulnérables, etc. Il s’agira de réduire la vulnérabilité des communautés/OB promotrices de ces activités et appuyer leur développement économique.

V.7. Il est estimé qu'environ 1 500 demandes de microprojets seront recevables et feront l'objet d'une étude faisabilité durant la durée d'exécution du projet. Les dossiers de faisabilité suivront un format standard et analyseront tous les aspects du microprojet: les bénéficiaires (directs et indirects, historique), les aspects techniques (technologie utilisée et celle envisagée avec l'investissement, alternatives possibles, risques), les aspects commerciaux (estimation de la demande quantitative, des prix de vente, des frais de mise en marché, identification des acheteurs), les aspects organisationnels (organisation de la production, répartition des tâches et des bénéfices s'il y a plusieurs promoteurs pour un même projet), les aspects environnementaux (éventuels impacts négatifs sur l'environnement et mesures pour les limiter). Compte tenu d'une estimation raisonnable des taux d'irrecevabilité des demandes suite à ces études (25%), il est estimé qu'environ 1 125 microprojets feront finalement l'objet d'un appui direct (cofinancement par le FLI) ou indirect (mise en relation avec un EMF) de la part du projet.

V.8. Une analyse financière simplifiée sera menée –fondée sur l'analyse des flux de trésorerie avant et après financement, grâce à une estimation rigoureuse des coûts d'investissement, de fonctionnement et des recettes prévisionnelles; ses hypothèses et résultats seront discutés en détail avec les promoteurs du projet. Il est en particulier essentiel de bien analyser les risques (techniques, commerciaux) et les éventuels déficits de trésorerie durant les premiers mois suite à la réalisation des investissements. Pour réaliser ces études de faisabilité, le projet pourra utiliser la méthodologie et le logiciel RuralInvest © développé par la FAO (voir ci-dessus).

V.9. Les microprojets satisfaisant aux critères d'éligibilité pourront bénéficier d'un appui financier direct de la part du projet, à travers le FLI, sous forme de subvention à coûts partagés avec leurs promoteurs. Le coût moyen d'un microprojet a été évalué à 5 millions de FCFA (environ 10 000 \$EU) et la contribution moyenne des promoteurs à leur financement à 20% du coût de chaque microprojet. Prenant en compte qu'environ un tiers des microprojets recevables donnerait lieu seulement à une mise en relation avec une institution de financement compte tenu de leur rentabilité rapide (sans apport de subvention de la part du projet, soit environ 375 projets au total), le solde des projets recevables, soit environ 750 microprojets recevraient une subvention de la part du projet. Le niveau de subvention sera modulé en fonction de la rentabilité du projet, du nombre de bénéficiaires, du type de bénéficiaires (degré de vulnérabilité, etc.), des effets et impacts du projet en matière de lutte contre la pauvreté, etc.

V.10. En outre, pour faciliter l'accès des organisations promotrices de ces microprojets/AGR/micro-entreprises aux institutions de financement, le projet mettra en place un (ou plusieurs) fonds de risque auprès des banques et/ou EMF intéressés, afin de les inciter à octroyer avec moins de réticence des crédits d'équipement (moyen terme) et de fonds de roulement aux organisations encadrées par le projet. Le crédit sera accordé directement par l'institution de financement avec garantie du fonds de risque si jugé nécessaire. Le fonds de risque ne couvrira en dernier ressort qu'une partie (50% à 70% maximum) des impayés finaux éventuels, afin que l'institution de financement ne se dédouane pas de sa responsabilité d'analyse du risque. En outre, le fonds de risques ne pourra être mobilisé par l'institution de financement qu'après qu'elle ait démontré que tous les recours légaux et procédures usuelles ont été utilisés pour récupérer ses créances, dans le respect de la réglementation en vigueur (délais raisonnables d'impayés constatés –au minimum 90 jours, avis d'impayés et de relances émis, provisions effectuées). Compte tenu du taux de couverture du fonds de risque ci-dessus et du taux d'impayés finaux prévisible (15% des prêts octroyés), il est estimé que la mise en place d'un (ou plusieurs) fonds de risque pour un montant total de 100 millions de FCFA serait suffisant.

V.11. Parallèlement au financement par subvention des microprojets ou par crédit direct, le projet prendra totalement en charge les coûts d'appui à la mise en œuvre des microprojets et de formation de

leurs promoteurs, assuré par des prestataires locaux spécialisés (consultants individuels, ONG ou cabinets conseils locaux référencés auprès des guichets uniques). Le coût de ces appuis est estimé à 0,5 million de FCFA en moyenne par microprojet; au total, environ 1 200 microprojets bénéficieraient de tels appuis.

V.12. Conformément à la stratégie de mise en œuvre participative du projet, les bénéficiaires/promoteurs de microprojets seront associés au choix des prestataires de services pour l’appui à la mise en œuvre de leurs microprojets, au contrôle de leurs activités, et, de manière plus générale, au suivi des activités et à l’évaluation de leurs impacts.

**(ii) Actions transversales et d’accompagnement**

V.13. De toutes les demandes d’appui pour les microprojets émergeront des thématiques et actions transversales auquel le projet devra apporter une réponse plus globale, notamment en développant des approches filières, en encourageant des regroupements des OB bénéficiaires en unions/fédérations, en menant des études d’intérêt général et des actions de démonstration. D’ores et déjà, il est clair que les questions suivantes vont se poser: la mise en place de systèmes durables d’approvisionnement en intrants agricoles et vétérinaires, dont de production et de diffusion de semences et plants améliorés; la production d’aliments pour le bétail; la collecte et le transport des produits (cas du lait par exemple si la production laitière en milieu périurbain était développée); la gestion et la diffusion des informations sur les prix et marchés; la promotion commerciale des produits des OB; la protection des zones forestières périurbaines; des actions de recherche–action ou recherche–développement répondant à des problèmes dégagés des microprojets financés par le projet, par exemple concernant la restauration de la fertilité des sols et l’amélioration de la productivité des animaux en utilisant des ressources fourragères locales (ces actions de recherche–action seront conduite en milieu réel et viseront à tester, à évaluer la faisabilité, l’efficacité et l’acceptabilité de différentes technologies envisagée), etc. En matière de maraîchage, d’élevage et de petite transformation, le projet aura intérêt à tenir compte des leçons des expériences et résultats acquis dans le cadre du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) mené au Congo depuis plusieurs années.

V.14. Cette sous–composante appuiera également des actions ponctuelles d’appui (formation, petit équipement) des services déconcentrés du MAEP et des autres ministères concernés par l’exécution du projet, des visites d’échanges d’expériences, etc.

V.15. Des provisions indicatives pour les différents types d’activités décrites ci–dessus sont incluses dans les coûts du projet (voir tableau 1 en Annexe).

**Composante 3: Coordination et gestion du projet**  
(2,4 millions de \$EU; 16% des coûts de base)

**(i) Unité de coordination et gestion du projet**

V.16. Une Unité de coordination et de gestion du projet (UCP) sera créée au niveau du MAEP. Elle sera chargée de planifier et coordonner l’exécution du projet, de gérer les fonds destinés à son financement, d’organiser le suivi des activités et l’évaluation des résultats et impacts du projet. L’UCP sera basée à Brazzaville et disposera deux à trois antennes dans les autres grands centres urbains retenus pour le projet (Pointe–Noire, Dolisie ou Nkayi, Oyo ou Ouesso).

V.17. Compte tenu de la stratégie de sous–traitance des actions de terrain à des prestataires de services, l’UCP sera constituée d’un nombre limité de cadres hautement qualifiés et motivés,

sélectionnés de manière compétitive sur le marché du travail national sur la base d'appels à candidatures, ouverts aux cadres des secteurs public et privé. Elle comprendrait: (i) un coordinateur (titulaire d'un diplôme universitaire en économie ou agro-économie ou en sociologie avec une expérience affirmée de direction de projet ou d'ONG et une bonne connaissance des problématiques de micro-entreprise et de développement social); (ii) trois cadres techniques d'appui à la mise en œuvre des composantes: un spécialiste en agriculture et sylviculture, un spécialiste en élevage, un agro-économiste ou socio-économiste spécialiste en micro-économie et formation, rompu aux approches d'équité entre genres; (iii) un responsable administratif et financier (RAF) assisté d'un comptable et d'un aide-comptable; et (iv) du personnel d'appui (deux secrétaires, trois chauffeurs, deux gardiens). Les activités de planification seront assurées de manière collégiale par l'équipe constituant l'UCP; celles de suivi et d'évaluation seront de la responsabilité de chaque cadre d'appui à la mise en œuvre des composantes, avec l'appui du RAF. Tout le personnel de l'UCP sera recruté par appels d'offres sur le marché du travail national. L'UCP sera dotée en moyens de travail (bureaux, matériels informatiques, de terrain, de communication, de production d'énergie si nécessaire, etc.) et de transport (trois véhicules tout terrain), ainsi que des budgets de fonctionnement nécessaires. Les bureaux de l'UCP seront, dans la mesure du possible, fournis par le gouvernement, ou, à défaut, loués.

*(ii) Appui à la coordination et à la mise en œuvre*

V.18. Compte tenu du nombre limité des ressources humaines qualifiées au Congo dans les domaines de l'appui aux petites entreprises, aux AGR ainsi que de l'approche de financement préconisée, une assistance technique internationale spécialisée, de durée limitée accompagnera la mise en œuvre du projet. Ainsi, le projet prendra en charge des missions de consultants de courte durée durant les premières années d'exécution, notamment pour: (i) la mise en place du système informatisé de gestion financière et comptable; (ii) la mise en place du système de suivi et d'évaluation (S-E) des activités et impacts du programme; (iii) la mission de revue à mi-parcours (année 3) et la mission d'évaluation finale; et (iv) la mise en place de la méthodologie et du logiciel RuralInvest © développé par la FAO.

V.19. Un séminaire sera organisé au début du projet qui rassemblera les ministères concernés, des élus des départements concernés par le projet, des représentants des OB et des EMF et de leurs associations et fédérations. Il est en effet essentiel de faire connaître aux acteurs et aux élus locaux les objectifs, l'approche, les modalités de travail du projet et les rôles respectifs des promoteurs de microprojets, des institutions financières, des collectivités locales, du personnel de l'UCP et des prestataires de services pour l'exécution des activités. Ce séminaire marquera le début d'une campagne de communication sur le projet auprès des quartiers/OB, des micro-entrepreneurs et des EMF, notamment à travers les radios rurales et avec la participation des agents des directions départementales de l'agriculture. Il s'agira également d'apprécier la volonté et les motivations des acteurs et de leurs organisations à participer aux activités proposées dans le cadre d'un véritable partenariat.

V.20. La sous-composante financera également: (i) un appui à la tenue des réunions du Comité de pilotage du projet; (ii) les missions d'audit externe annuel (financier et organisationnel) du projet; (iii) des activités de formation au Congo en direction du personnel de l'UCP (informatique notamment) et des voyages d'études dans les pays de la sous-région.

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût du projet a été évalué sur la base des coûts en vigueur, alignés principalement sur les coûts unitaires calculés lors de la formulation récente des projets PRODER et PRODER–SUD par le Centre d’investissement de la FAO pour le compte du FIDA, en particulier en ce qui concerne les coûts d’acquisition et de fonctionnement des moyens de transport, du personnel du projet et des services d’appui–conseil et de formation par des prestataires contractuels privés ou associatifs. L’estimation des coûts du projet reste indicative à ce stade initial de préparation du projet et devra être affinée durant sa formulation détaillée.

VI.2. Le coût de base du projet est d’environ 8 milliards de FCFA (soit 15,2 millions de dollars EU au taux de 1 \$EU = 525 FCFA). En ajoutant les imprévus physiques et provisions pour hausses des prix, estimés à 15 pour cent, le coût total du projet serait de 9,2 milliards de FCFA (soit 17,5 millions de dollars EU). Les détails de l’estimation des coûts sont présentés en Annexe. La répartition des coûts par composante et sous–composante est présentée dans le tableau ci–après.

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante			
Composante	Coûts		% Total coûts de base
	Millions de FCFA	Milliers de \$EU	
<b>1. Renforcement des capacités des acteurs locaux</b>	<b>1 331</b>	<b>2 536</b>	17%
Information–sensibilisation	166	316	
Diagnostic et planifications participatifs	572	1 090	
Renforcement des organisations et micro–entreprises	593	1 130	
<b>2. Appui à la production et aux initiatives locales</b>	<b>5 315</b>	<b>10 128</b>	67%
Financement des microprojets prioritaires	4 720	8 994	
Actions transversales et d’accompagnement	595	1 134	
<b>3. Coordination et gestion du projet</b>	<b>1 338</b>	<b>2 551</b>	17%
Unité de coordination et gestion du projet	726	1 383	
Antennes départementales	287	547	
Appui technique à la coordination du projet	326	621	
<b>Total coûts de base</b>	<b>7 984</b>	<b>15 215</b>	<b>100%</b>
Imprévus physiques et provisions pour hausse des prix (15%)	1 198	2 282	15%
<b>Coût total du Projet</b>	<b>9 182</b>	<b>17 498</b>	<b>115%</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Les sources de financement envisagées à ce stade de projet ne sont que des hypothèses (voir estimations du pourcentage de taxes dans les coûts par activités au tableau 1 en Annexe) et sont réparties de la manière suivante (cf. tableau 3 en Annexe):

- les promoteurs d’initiatives locales participeraient à hauteur de 863 millions de FCFA (1,6 million de \$EU) au financement des microprojets leur bénéficiant (en moyenne 20 pour cent du coût de chaque microprojet), ce qui représenterait environ 9 pour cent des coûts totaux du projet. Cet apport consistera essentiellement en l’apport de main d’œuvre et d’agrégats pour les constructions et en un apport minimum en numéraire;
- le gouvernement prendrait en charge, au minimum, les taxes sur les différents coûts du projet, dont le montant est estimé à 332 millions de FCFA (0,6 million de \$EU), soit 4 pour cent des coûts totaux;

- les coûts restants des différentes composantes seront financés par les divers bailleurs de fonds intéressés, à hauteur de 8 milliards de FCFA, soit 15,2 millions de \$EU (87 pour cent du total environ).

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les activités du projet entraîneront une amélioration de la productivité et une augmentation de la production végétale et animale dans les zones retenues et contribuera à la réduction de la pauvreté. Les impacts directs attendus sont les suivants:

- la création d’emplois en milieu urbain et périurbain, où le chômage et le sous-emploi font aujourd’hui rage;
- la sécurisation et la diversification des revenus des bénéficiaires des activités du projet;
- l’amélioration de la situation nutritionnelle des populations et la sécurité alimentaire;
- l’auto développement des OB/quartiers touchés et la professionnalisation des acteurs économiques locaux;
- une contribution à la restauration de la fertilité des sols et à l’évolution progressive des systèmes de production vers des systèmes plus intensifs et plus durables;
- la réduction de la pression dendro-énergétique autour des grandes villes.

## IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le projet sera placé sous la tutelle du MAEP en tant que maître d’ouvrage. Un protocole d’accord entre le ou les bailleurs de fonds et le Congo précisera les conditions de financement, les procédures de déboursement et les conditions de l’administration financière des dons et/ou prêts accordés. Le projet disposera d’un Comité de pilotage et d’une Unité de coordination et de gestion (UCP) avec des antennes départementales.

IX.2. Le projet travaillera avec les associations, groupements et OB privées afin de répondre à la demande et faciliter la durabilité des activités. Il utilisera, le plus possible, des prestataires de services privés et publics sélectionnés par appel à la concurrence nationale et recrutés sur des bases contractuelles, afin de réduire les besoins en personnel du programme et faciliter la prise en charge des activités par les OB et leurs unions/fédérations, les organisations professionnelles (Chambres de commerce, d’agriculture, d’artisanat, etc.) et les services techniques, à l’issue de la période de financement. Pour ce faire, des stratégies claires de partenariat et de désengagement progressif, les deux dernières années d’exécution, seront mises en place. Ces prestataires de services pour l’exécution des activités pourront être des organisations privées ou associatives (fournisseurs d’équipements et matériels, ONG, bureaux d’études, entreprises de travaux, artisans), ou d’autres projets. Un des rôles majeurs de l’UCP consistera à sélectionner ces prestataires de services, puis suivre, contrôler et évaluer leurs activités, et promouvoir la synergie entre ces opérateurs, dont dépendra, dans une large mesure, la réalisation des objectifs du projet.

IX.3. *Comité de pilotage.* Il sera mis en place un comité de pilotage du projet dont la composition devra refléter le caractère inter ministériel et transversal du projet ainsi que son approche participative

et décentralisée. Ainsi, ce comité serait composé: (i) des ministères les plus concernés: MEFB; Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche (MAEP); Ministère de l’enseignement technique et professionnel (METP); Ministère du plan, de l’aménagement du territoire, de l’intégration économique et du NEPAD (MPATIEN); (ii) des bailleurs de fonds appuyant le secteur de la microfinance et de la micro-entreprise (notamment BAD, FIDA, PNUD, coopération française, coopération suisse, USAID); (iii) des coordinations des projets d’appui à la microfinance, aux micro-entreprises et au développement communautaire (notamment PRODER, PRODER-SUD, PARSE); (iv) de l’Association professionnelle des EMF (APEMF); (v) de représentants des éventuelles unions/fédérations de micro-entreprises mises en place; et (vi) des chambres régionales de commerce et d’agriculture. La présidence du comité reviendra au ministère de tutelle et son secrétariat sera assuré par l’UCP. Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an.

IX.4. Le comité de pilotage aura les mandats suivants:

- assurer un pilotage stratégique du projet en veillant à la cohérence et à la pertinence des stratégies de mise en œuvre et à la conformité des actions du projet avec les stratégies et politiques nationales;
- analyser les programmes de travail et des budgets annuels (PTBA) du projet, avant leur transmission au ministère de tutelle pour approbation;
- examiner les rapports d’activités techniques et financiers du projet;
- évaluer l’état d’avancement du projet et recommander les mesures correctives qui s’imposent pour améliorer son exécution;
- résoudre tout conflit d’ordre interministériel qui pourrait affecter la bonne mise en œuvre du projet;
- veiller à une large diffusion des expériences concluantes, acquis et impacts significatifs du projet.

IX.5. **Unité de coordination du projet.** Installée à Brazzaville et dotée de l’autonomie financière et de gestion, l’UCP sera le maître d’œuvre pour la mise en œuvre du projet et les relations avec les autres institutions et projets opérant dans ses zones d’interventions. Plus précisément, l’UCP sera chargée de:

- la coordination et le suivi de l’exécution des activités du projet, tant techniques que financières;
- la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières du projet;
- l’élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) avec les représentants des bénéficiaires du projet (unions et fédérations d’OB et d’EMF), les quartiers/communautés concernés, et les services techniques déconcentrés, avant leur transmission au MAEP pour approbation;
- la gestion des accords de dons et de prêts éventuels selon les procédures agréées avec les bailleurs de fonds, ainsi que de la contrepartie du gouvernement;
- l’identification et la sélection des bénéficiaires et des prestataires des services pour l’exécution des activités et les acquisitions du projet, selon les procédures en vigueur et celles des bailleurs de fonds participant au financement du projet (préparation des termes

de références, lancement des appels d'offres, participation à leur dépouillement et analyse, établissement des contrats, etc.);

- la documentation des actions et des résultats/impacts obtenus et leur capitalisation (consolidation des rapports d'activités techniques et financiers, des rapports de suivi et d'évaluation, d'ateliers d'évaluation participatifs, etc.);
- le développement de synergies et de partenariats avec les autres projets et ONG actifs dans ses zone d'intervention et dans les domaines de la microfinance et de l'appui aux micro-entreprises;
- l'organisation, l'animation et la documentation des réunions du comité de pilotage du projet.

IX.6. **Antennes Départementales.** Les antennes seront installées à priori à Pointe-Noire, Dolisie ou Loudima pour la Lékoumou/Bouenza/Niari, et Oyo ou Owendo pour le nord. Elles seront chargées de la mise en œuvre des activités sur la base des budgets et des PTBA approuvés. Leurs missions principales seront d'informer les acteurs locaux et de suivre l'exécution des programmes de travail sur le terrain.

IX.7. **Comité d'attribution des subventions.** Des comités d'attribution des subventions du Fonds local d'intervention (FLI), chargés d'examiner les demandes d'appui et dossiers de microprojets et de décider de l'octroi des financements du fonds, seront mis en place au niveau de chaque zone d'intervention. Présidé par le coordonnateur du projet (ou son représentant), disposant du droit de veto, ils regrouperont des représentants des OB porteuses de projet ou de leur unions/fédérations, des EMF partenaires du projet, de la Chambre régionale d'agriculture et de la Direction départementale de l'agriculture et de l'élevage. Ces comités se réuniront aux fréquences jugées nécessaires, en fonction du nombre de dossiers à traiter. Les projets présentés devront avoir fait l'objet d'une étude simplifiée de faisabilité technique, financière et organisationnelle; l'accord pour le financement de telles études sera donné par le comité sur la base d'une demande des promoteurs spécifiant l'idée de projet. Après accord pour le financement, le microprojet sera exécuté par son (ses) promoteurs(s) avec l'aide d'un prestataire de services. Ce processus fera l'objet d'un contrat tripartite entre l'UCP, le(s) bénéficiaire(s), et le(s) prestataire(s) retenu(s) pour l'exécution des travaux, l'acquisition des équipements et matériels et les appuis techniques et en gestion.

IX.8. **Sélection des OB bénéficiaires et microprojets.** Les critères de sélection, de qualification et d'éligibilité des OB bénéficiaires pourraient être les suivants:

- statut juridique: ONG, association ou personnalité sous forme enregistrée auprès des autorités locales appropriées;
- démonstration de capacité à mettre en œuvre les activités visées, y compris expérience passée de l'entité ou de ses membres clés, preuves des références d'activité dans la localité concernée;
- preuve que cette OB, ONG, dispose d'un compte bancaire ou dans un EMF et tiendra une comptabilité simplifiée (approche recettes-dépenses) selon des procédures acceptables pour le suivi de la mise en œuvre du microprojet dont elle bénéficiera;
- tenir compte du nombre de bénéficiaires directs et indirects pour établir, progressivement, des normes de financement du FLI, par type d'activités, afin de s'assurer d'une certaine équité et d'un impact sur un nombre significatif de personnes;

- garantie que les activités envisagées permettront de créer des emplois, bénéficient au moins en partie à des groupes démunis et vulnérables, et n’ont d’impacts négatifs importants sur l’environnement;
- garantie de la pérennité des activités, avec la définition de modalités d’organisation internes claires au sein de l’OB, tant pour la mise en œuvre de l’investissement lié au microprojet que pour son exploitation ultérieure (couverture des frais d’exploitation) et la répartition des bénéfices; seuls les sous projets à effet.

## X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Le projet utilisera essentiellement des prestataires de services nationaux pour la mise en œuvre des activités. Le recrutement de l’assistance technique à long terme n’apparaît pas nécessaire pour l’exécution des différentes activités du projet. Par contre, le projet fera appel à des consultants internationaux et nationaux spécialisés pour des missions de courte durée en appui à la mise en œuvre de ce projet, pour certains domaines où l’expertise fait défaut au niveau national (voir para. V.18).

## XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. Les points suivants devront être analysés au cours de la formulation du Projet:

- **Synergie avec les autres projets.** Les mécanismes pour assurer une synergie et une complémentarité avec les autres projets en cours et/ou prévus dans les domaines de l’économie périurbaine, de l’appui aux micro-entreprises et au développement communautaire méritent d’être précisés (notamment avec PRODER, PRODER-SUD, PARSE, PURAC, PSSA, projets PNUD, etc.);
- **Transport et commercialisation.** La commercialisation de la production périurbaine est fortement tributaire de l’état des voies de communication dans certaines zones du projet. Le réseau routier, même en ville, est souvent fortement dégradé suite à un manque d’entretien régulier. La relance de la production et de la commercialisation de la production périurbaine nécessitera obligatoirement un important effort de coordination avec les projets qui appuient la réhabilitation des voies d’accès aux principaux marchés et bassins de production périurbaine (PMR, PURAC et PDARP notamment).
- **Rôle des institutions financières.** Les banques commerciales et la plupart des EMF sont implantées dans les principales zones urbaines du projet, mais financent peu les producteurs, les commerçants périurbains, et encore moins les investissements productifs. Les partenariats à développer avec ces institutions demanderont beaucoup d’efforts de sensibilisation et d’innovation de la part du projet.
- **Contribution des bénéficiaires aux microprojets.** Le niveau de participation des promoteurs au financement des différents microprojets reste à préciser, en fonction de la rentabilité des projets, de leur coût de mise en place, etc.
- **Critères d’attribution des subventions du FLI et ciblage.** Les critères d’éligibilité aux subventions du FLI doivent être clairement définis, en veillant à: (i) bien clarifier la limite entre ce qui devrait être financé par la subvention du projet et ce qui est du ressort du crédit, compte tenu de l’offre de services financiers actuelle et future dans les zones

d'intervention; (ii) ne pas attribuer des subventions trop élevées à des promoteurs individuels de micro-entreprises, ce qui pourrait rentrer en contradiction avec la volonté d'atteindre les plus démunis et avec les approches de développement communautaire et de financement de microprojets productifs collectifs, mises en œuvre par d'autres projets (PRODER, PRODER-SUD, PURAC, PMR), dans lesquels les bénéficiaires individuels sont généralement exclus; (iii) veiller à ce qu'une partie des bénéficiaires/promoteurs de micro-entreprises/AGR soient issus des groupes les plus défavorisés (femmes et jeunes notamment).

## XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. À ce stade de concept du projet, un certain nombre de risques potentiels ont été identifiés et sont présentés ci-dessous. La formulation du projet permettra de mieux évaluer leur degré respectif, de définir les mesures à mettre en œuvre pour limiter leurs impacts, et d'apprécier la probabilité de réaliser les bénéfices attendus et donc la robustesse de la viabilité économique du projet.

XII.2. **Capacités et disponibilité des prestataires de services.** Le nombre limité de prestataire de services (PS) nationaux compétents dans les domaines de l'appui aux micro-entreprises constitue un risque. Il y aura lieu d'accompagner les PS sélectionnés en leur faisant bénéficier également des formations à l'intention des cadres du projet et de l'assistance technique méthodologique mobilisée. Dans certains cas, plutôt que d'attribuer des contrats à des PS existants, ce qui pourrait s'avérer difficile dans certaines zones et/ou domaines d'appui, le projet pourrait être amené à sélectionner des PS non spécialisés et/ou des consultants individuels nationaux bien motivés et à les former à son approche spécifique.

XII.3. **Capacités et sélection du personnel de l'UCP.** Il est clair que le succès du projet reposera en grande partie sur le niveau technique et le dynamisme du personnel de l'UCP. C'est pour cela que ce dernier devra être sélectionné par appels à candidature au niveau national, être évalué chaque année pour être reconduit dans ses fonctions, et recevoir des formations ainsi qu'une assistance technique externe spécialisée adéquats au début du projet.

XII.4. **Mise en œuvre de l'approche participative.** La mise en œuvre d'une approche concertée, partenariale et participative nécessite du temps, ce qui peut parfois être incompatible avec la pression des projets pour exécuter les programmes d'activités et budgets prévus dans un laps de temps court. Pour limiter ce risque, le projet attachera une grande importance à la sensibilisation/animation, à l'information et à la formation des acteurs locaux tout au long du déroulement du projet.

XII.5. **Adoption de technologies améliorées.** Les technologies améliorées à promouvoir peuvent prendre un certain temps avant d'être appliquées totalement par les producteurs, compte tenu de leur réticence à la mise en œuvre des innovations non testées à grande échelle. C'est pour ces raisons que le projet comporte un volet formation afin de tester et vulgariser ces techniques. Pour accélérer l'adoption des technologies améliorées, la meilleure solution consiste à l'implication des producteurs dans la définition des technologies améliorées à tester et à mettre au point.

XII.6. **Risques commerciaux et d'approvisionnement.** Il est possible que sur des marchés précaires et peu mobiles et liquides, l'augmentation d'une production donnée sur une petite zone géographique puisse infléchir les prix des produits à la baisse. En ce qui concerne l'élevage, les éleveurs s'orientant vers un élevage plus intensif pourraient connaître des difficultés pour nourrir correctement leurs animaux en l'absence de fourrages à proximité et suite à la rareté (et donc au prix élevé) des aliments

pour les animaux. Le poste d’alimentation constitue en effet le premier chapitre de dépenses dans les élevages hors sol. Le faible niveau de production des matières premières pour la préparation des aliments du bétail en zones périurbaine (maïs, soja, etc.) ou à améliorer les pâturages naturels avec des cultures fourragères risquent de pénaliser le succès de ce projet si la conscientisation et la formation des éleveurs ne parvenaient pas à changer leurs mentalités.

**XII.7. *Financement des microprojets.*** En ce qui concerne l’appui aux micro-entreprises, si les critères d’éligibilité aux subventions du FLI ne sont pas assez précis et/ou ne sont pas révisés régulièrement, il existe un risque de: (i) subventionner des objets qui seraient logiquement du ressort du crédit et créer ainsi des distorsions du marché financier; sachant cependant qu’actuellement aucune banque et très peu d’EMF financent les micro-entreprises, mais que cette situation pourrait évoluer; (ii) accorder des subventions trop importantes à des promoteurs individuels de micro-entreprises, ce qui pourrait tenter les élites locales à s’approprier l’essentiel des appuis du projet et rencontrer en contradiction avec les approches de soutien aux microprojets collectifs promus par les autres projets; (iii) ne pas cibler suffisamment les groupes les plus défavorisés. Pour limiter ces risques, le projet mènera d’intenses actions de sensibilisation, d’animation, et de formation auprès des cercles de pouvoir traditionnels et veillera à réviser fréquemment les critères d’éligibilité et le manuel du FLI, pour s’adapter à l’évolution de l’offre de services financiers (et techniques) aux micro-entreprises dans le temps. Il mènera également des enquêtes d’impact annuelles pour vérifier que les groupes défavorisés accèdent de manière équitable aux appuis du projet.



## **ANNEXE**

**Tableau 1: Coûts détaillés par composante**

**Tableau 2: Coûts résumés par composante**

**Tableau 3: Plan de financement par composante**

**Tableau 4: Estimation de la part en devises dans les coûts totaux**



**Tableau 1. Coûts détaillés par composantes**

N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>1.</b>	<b>Renforcement des capacités des acteurs locaux</b>										
<b>1.1</b>	<b>Information-sensibilisation</b>										
	Ateliers de démarrage du projet dans les sites	zones	4	10 000	40,0	40,0	100%	-	0%	-	0%
	Campagne de sensibilisation	forfait	1	50 000	50,0	50,0	100%	-	0%	-	0%
	Élaboration des outils de communication	forfait	1	20 000	20,0	18,0	90%	-	0%	2	10%
	Publications diverses et médias	forfait	1	20 000	20,0	18,0	90%	-	0%	2	10%
	Expert international en communication pour le développement	pers.-mois	2	10 500	21,0	21,0	100%	-	0%	-	0%
	Expert national en communication pour le développement	pers.-mois	6	2 500	15,0	13,5	90%	-	0%	2	10%
	<b>Sous-total</b>				<b>166,0</b>	<b>160,5</b>	<b>97%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>5,5</b>	<b>3%</b>
<b>1.2</b>	<b>Diagnostic et planifications participatifs</b>										
	Planifications par sites/quartiers et filières	forfait	1	500 000	500,0	450,0	90%	-	0%	50	10%
	Publication/diffusion des résultats	forfait	1	20 000	20,0	18,0	90%	-	0%	2	10%
	Expert international en approche de planification participative	pers.-mois	4	10 500	42,0	42,0	100%	-	0%	-	0%
	Expert national en approche de planification participative	pers.-mois	4	2 500	10,0	9,0	90%	-	0%	1	10%
	<b>Sous-total</b>				<b>572,0</b>	<b>519,0</b>	<b>91%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>53,0</b>	<b>9%</b>
<b>1.3</b>	<b>Renforcement des organisations et micro-entreprises</b>										
	Audit de micro-entreprises existantes	micro-entreprises	1 000	150	150,0	135,0	90%	-	0%	15	10%
	Voyages d'études	forfait	1	20 000	20,0	20,0	100%	-	0%	-	0%
	Développement de systèmes de bases de données	forfait	1	20 000	20,0	18,0	90%	-	0%	2	10%
	Formations spécifiques à la demande	forfait	1	250 000	250,0	250,0	100%	-	0%	-	0%
	Dotations pour équipement	forfait	1	50 000	50,0	37,5	75%	-	0%	13	25%
	Elaboration de modules de formation	pers.-mois	6	2 500	15,0	15,0	100%	-	0%	-	0%
	Expert international en formation	pers.-mois	6	10 500	63,0	63,0	100%	-	0%	-	0%
	Expert national en formation	pers.-mois	10	2 500	25,0	22,5	90%	-	0%	3	10%
	<b>Sous-total</b>				<b>593,0</b>	<b>561,0</b>	<b>95%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>32,0</b>	<b>5%</b>
	<b>Total composante 1</b>				<b>1 331,0</b>	<b>1 240,5</b>	<b>93%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>90,5</b>	<b>7%</b>

**Tableau 1. Coûts détaillés par composantes (suite)**

N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>2.</b>	<b>Appui à la production et aux initiatives locales</b>		375								
<b>2.1</b>	<b>Financement des microprojets prioritaires</b>		1 125								
	Montage de dossier/ évaluation ex-ante microprojets	micro-entreprises	1 500	150	225,0	202,5	90%	-	0%	23	10%
	Fonds local d'intervention (FLI)	microprojets	750	5 000	3 750,0	3 000,0	80%	750	20%	-	0%
	Appui mise en oeuvre de microprojets	microprojets	1 200	500	600,0	600,0	100%	-	0%	-	0%
	Fonds de risque pour financement micro-entreprises	forfait	1	100 000	100,0	100,0	100%	-	0%	-	0%
	Elaboration des outils de gestion du FLI	forfait	1	20 000	20,0	18,0	90%	-	0%	2	10%
	Formation utilisation méthodologie RurallInvest FAO	forfait	1	25 000	25,0	25,0	100%	-	0%	-	0%
	<b>Sous-total</b>				<b>4 720,0</b>	<b>3 945,5</b>	<b>84%</b>	<b>750,0</b>	<b>16%</b>	<b>24,5</b>	<b>1%</b>
<b>2.2</b>	<b>Actions transversales et d'accompagnement</b>										
	Promotion de l'accès aux intrants	forfait	1	100 000	100,0	90,0	90%	-	0%	10	10%
	Actions de recherche-développement	forfait	1	200 000	200,0	180,0	90%	-	0%	20	10%
	Etudes de marchés diverses	forfait	1	50 000	50,0	45,0	90%	-	0%	5	10%
	Appui à la création de fédérations d'OB et micro-entreprises	forfait	10	2 500	25,0	25,0	100%	-	0%	-	0%
	Promotion commerciale	forfait	1	50 000	50,0	50,0	100%	-	0%	-	0%
	Formation des cadres des ministères concernés	forfait	1	20 000	20,0	20,0	100%	-	0%	-	0%
	Appui aux services décentralisés des ministères (MAEP/MEFB)	forfait/an	6	15 000	90,0	90,0	100%	-	0%	-	0%
	Echanges d'expériences et visites dans la région et à l'étranger	forfait	6	10 000	60,0	60,0	100%	-	0%	-	0%
	<b>Sous-total</b>				<b>595,0</b>	<b>560,0</b>	<b>94%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>35,0</b>	<b>6%</b>
	<b>Total composante 2</b>				<b>5 315,0</b>	<b>4 505,5</b>	<b>85%</b>	<b>750,0</b>	<b>14%</b>	<b>59,5</b>	<b>1%</b>

**Tableau 1 : Coûts détaillés par composantes (suite)**

N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>3.</b>	<b>Coordination et gestion du projet</b>										
<b>3.1</b>	<b>Unité de coordination et gestion du projet</b>										
	<b>Moyen de transport</b>										
	Véhicule 4x4 (2 renouvelés en année 4)	nbre	5	19 000	95,0	66,5	70%	-	0%	29	30%
	Moto (renouvelée en année 3)	nbre	2	2 000	4,0	2,8	70%	-	0%	1	30%
	<b>Sous-total</b>				<b>99,0</b>	<b>69,3</b>	<b>70%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>29,7</b>	<b>30%</b>
	<b>Equipement bureau</b>										
	Ordinateur & accessoires	nbre	7	2 000	14,0	9,8	70%	-	0%	4	30%
	Photocopieur	nbre	1	2 000	2,0	1,4	70%	-	0%	1	30%
	Mobilier bureau	forfait	7	1 000	7,0	4,9	70%	-	0%	2	30%
	Groupe électrogène	unité	1	11 000	11,0	7,7	70%	-	0%	3	30%
	Radio-communication	forfait	1	1 000	1,0	0,7	70%	-	0%	0	30%
	<b>Sous-total</b>				<b>35,0</b>	<b>24,5</b>	<b>70%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>10,5</b>	<b>30%</b>
	<b>Salaires personnel</b>										
	Coordinateur de projet	personne-mois	72	900	64,8	58,3	90%	-	0%	6	10%
	Responsable administratif et financier	personne-mois	72	900	64,8	58,3	90%	-	0%	6	10%
	Cadres d'appui à la mise en oeuvre (3)	personne-mois	216	600	129,6	116,6	90%	-	0%	13	10%
	Comptable	personne-mois	72	300	21,6	19,4	90%	-	0%	2	10%
	Aide-comptable	personne-mois	72	250	18,0	16,2	90%	-	0%	2	10%
	Secrétaires (2)	personne-mois	144	200	28,8	25,9	90%	-	0%	3	10%
	Chauffeurs (3)	personne-mois	216	120	25,9	23,3	90%	-	0%	3	10%
	Gardien/plantons (2)	personne-mois	144	80	11,5	10,4	90%	-	0%	1	10%
	<b>Sous-total</b>				<b>365,0</b>	<b>328,5</b>	<b>90%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>36,5</b>	<b>10%</b>
	<b>Frais de mission</b>										
	Coordinateur de projet (100 jours par an)	jour	600	20	12,0	12,0	100%	-	0%	-	0%
	Cadres techniques (3)	jour	1 800	20	36,0	36,0	100%	-	0%	-	0%
	Responsable administratif et financier (50 jours par an)	jour	300	20	6,0	6,0	100%	-	0%	-	0%
	Chauffeurs (100 jours par an)	jour	1 800	10	18,0	18,0	100%	-	0%	-	0%
	<b>Sous-total</b>				<b>72,0</b>	<b>72,0</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
	<b>Fonctionnement</b>										
	Véhicule 4x4 (3)	forfait annuel	18	5 000	90,0	81,0	90%	-	0%	9	10%
	moto	forfait annuel	6	750	4,5	4,1	90%	-	0%	0	10%
	groupe électrogène	forfait annuel	6	2 000	12,0	10,8	90%	-	0%	1	10%
	fournitures diverses	forfait annuel	6	3 000	18,0	16,2	90%	-	0%	2	10%
	frais de téléphone	forfait annuel	6	2 000	12,0	10,8	90%	-	0%	1	10%
	entretien matériel et équipement	forfait annuel	6	3 000	18,0	16,2	90%	-	0%	2	10%
	<b>Sous-total</b>				<b>154,5</b>	<b>139,1</b>	<b>90%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>15,5</b>	<b>10%</b>
	<b>Total Unité de coordination et gestion du projet</b>				<b>725,5</b>	<b>633,4</b>	<b>87%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>92,2</b>	<b>13%</b>

Tableau 1 : Coûts détaillés par composantes (suite)											
N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
3.2	<b>Antennes départementales</b>										
	<b>Moyens de transport</b>										
	Véhicules (renouvelé en fin d'année 3)	nbre	3	19 000	57,0	39,9	70%	-	0%	17,1	30%
	<b>Sous-total</b>				<b>57,0</b>	<b>39,9</b>		-		<b>17,1</b>	
	<b>Equipements (renouvelés en partie en année 4)</b>										
	Ordinateurs	nbre	3	700	2,1	1,5	70%	-	0%	0,6	30%
	Ordinateurs portables	nbre	3	900	2,7	1,9	70%	-	0%	0,8	30%
	Imprimantes à jet d'encre	nbre	3	150	0,5	0,3	70%	-	0%	0,1	30%
	Onduleurs	nbre	3	230	0,7	0,5	70%	-	0%	0,2	30%
	Petite photocopieuse	nbre	3	350	1,1	0,7	70%	-	0%	0,3	30%
	Radio émetteur/récepteur	nbre	3	600	1,8	1,3	70%	-	0%	0,5	30%
	Téléphones portables	nbre	3	100	0,3	0,2	70%	-	0%	0,1	30%
	Groupe électrogène 10 KVA	nbre	3	600	1,8	1,3	70%	-	0%	0,5	30%
	Mobilier bureaux	forfait	3	1 000	3,0	2,1	70%	-	0%	0,9	30%
	<b>Sous-total</b>				<b>13,9</b>	<b>9,7</b>		-		<b>4,2</b>	
	<b>Personnel</b>										
	Responsable antenne	personne-mois	216	500	108,0	97,2	90%	-	0%	10,8	10%
	Assistant chefs antenne	personne-mois	216	300	64,8	58,3	90%	-	0%	6,5	10%
	Chauffeur	personne-mois	216	120	25,9	23,3	90%	-	0%	2,6	10%
	Gardiens	personne-mois	216	80	17,3	15,6	90%	-	0%	1,7	10%
<b>Sous-total</b>				<b>216,0</b>	<b>194,4</b>		-		<b>21,6</b>		
3.3	<b>Appui technique à la coordination du projet</b>										
	Mise en place/suivi SIG comptabilité/gestion	forfait	1	30 000	30,0	30,0	100%	-	0%	-	0%
	Mise en place /suivi système de suivi-évaluation (S-E)										
	consultant international S-E	personne-mois	6	10 500	63,0	63,0	100%	-	0%	-	0%
	consultant national S-E	personne-mois	6	2 500	15,0	15,0	100%	-	0%	-	0%
	Audit annuel	an	6	4 000	24,0	20,4	85%	-	0%	4	15%
	Séminaire de démarrage	forfait	1	10 000	10,0	10,0	100%	-	0%	-	0%
	Séminaire de sensibilisation départementaux	forfait	10	2 000	20,0	20,0	100%	-	0%	-	0%
	Revue à mi-parcours	mission	1	50 000	50,0	50,0	100%	-	0%	-	0%
	Evaluation finale du projet	mission	1	50 000	50,0	50,0	100%	-	0%	-	0%
	Appui au Comité de pilotage du projet	réunions	12	2 000	24,0	24,0	100%	-	0%	-	0%
	Formation du personnel de l'UCP	forfait	1	20 000	20,0	20,0	100%	-	0%	-	0%
	Voyages d'études	forfait	1	20 000	20,0	20,0	100%	-	0%	-	0%
<b>Sous-total</b>				<b>326,0</b>	<b>322,4</b>	<b>99%</b>	-	<b>0%</b>	<b>3,6</b>	<b>1%</b>	
<b>Total composante 3</b>					<b>1 338,4</b>	<b>1 199,8</b>	<b>90%</b>	-	<b>0%</b>	<b>138,6</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL Coûts de base du projet</b>					<b>7 984,4</b>	<b>6 945,8</b>	<b>87%</b>	<b>750,0</b>	<b>9%</b>	<b>288,6</b>	<b>4%</b>

**Tableau 2. Coûts résumés par composante**

Composante	Coût total		
	millions FCFA	milliers US\$	%
<b>1. Renforcement des capacités des acteurs locaux</b>			
Information-sensibilisation	166	316	
Diagnostic et planifications participatifs	572	1 090	
Renforcement des organisations et micro-entreprises	593	1 130	
<b>Total composante</b>	<b>1 331</b>	<b>2 536</b>	<b>17%</b>
<b>2. Appui à la production et aux initiatives locales</b>			
Financement des microprojets prioritaires	4 720	8 994	
Actions transversales et d'accompagnement	595	1 134	
<b>Total composante</b>	<b>5 315</b>	<b>10 128</b>	<b>67%</b>
<b>3. Coordination et gestion du projet</b>			
Unité de coordination et gestion du projet	726	1 383	
Antennes départementales	287	547	
Appui technique à la coordination du projet	326	621	
<b>Total composante</b>	<b>1 338</b>	<b>2 551</b>	<b>17%</b>
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>7 984</b>	<b>15 215</b>	<b>100%</b>
Imprévus physiques et pour hausse des prix (15%)	1 198	2 282	15%
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>9 182</b>	<b>17 498</b>	<b>115%</b>

Composante	Total		Bailleur		Bénéficiaires		Gouvernement	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1. Renforcement des capacités des acteurs locaux	1 331	100%	1 241	93%	-	0%	91	7%
2. Appui à la production et aux initiatives locales	5 315	100%	4 506	85%	750	14%	60	1%
3. Coordination et gestion du projet	1 338	100%	1 200	90%	-	0%	139	10%
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>7 984</b>		<b>6 946</b>		<b>750</b>		<b>289</b>	
Imprévus (15%)	1 198		1 042		113		43	
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>9 182</b>	<b>100%</b>	<b>7 988</b>	<b>87%</b>	<b>863</b>	<b>9,4%</b>	<b>332</b>	<b>4%</b>

Composante	Total		Bailleur		Bénéficiaires		Gouvernement	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1. Renforcement des capacités des acteurs locaux	2 536	100%	2 364	93%	-	0%	172	7%
2. Appui à la production et aux initiatives locales	10 128	100%	8 586	85%	1 429	14%	113	1%
3. Coordination et gestion du projet	2 551	100%	2 286	90%	-	0%	264	10%
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>15 215</b>		<b>13 236</b>		<b>1 429</b>		<b>550</b>	
Imprévus (15%)	2 282		1 985		214		82	
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>17 498</b>	<b>100%</b>	<b>15 221</b>	<b>87%</b>	<b>1 644</b>	<b>9,4%</b>	<b>632</b>	<b>4%</b>

Composante	Total		Montant en devises			Monnaie locales (dont taxes)		
	millions FCFA	%	millions FCFA	milliers \$ EU	%	millions FCFA	milliers \$ EU	%
1. Renforcement des capacités des acteurs locaux	1 331	100%	200	380	15%	1 131	2 156	85%
2. Appui à la production et aux initiatives locales	5 315	100%	532	1 013	10%	4 784	9 115	90%
3. Coordination et gestion du projet	1 338	100%	402	765	30%	937	1 785	70%
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>7 984</b>		<b>1 133</b>	<b>2 158</b>		<b>6 852</b>	<b>13 057</b>	
Imprévus (15%)	1 198		170	324		1 028	1 959	
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>9 182</b>	<b>100%</b>	<b>1 303</b>	<b>2 482</b>	<b>14%</b>	<b>7 880</b>	<b>15 015</b>	<b>86%</b>